

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/la-defense-de-la-vie-mise-a-l-index-dans-la-loi-contre-le-separatisme>

La défense de la vie mise à l'index dans la loi contre le « séparatisme »

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : vendredi 28 mai 2021

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

La défense de la vie vient d'être mise à l'index dans la loi contre le « séparatisme » portée par le ministre de l'Intérieur !

« Serons-nous bientôt fichés « S » comme les apprentis terroristes pour le simple fait de nous opposer à l'avortement ?

Cet amalgame ubuesque entre militants pro-vies et « séparatistes » islamistes est inadmissible !
S'il vous plait, réagissez tout de suite en envoyant un carton rouge au ministre de l'Intérieur. »

MON CARTON ROUGE AU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Monsieur le Ministre,

Le 8 février dernier, les députés ont ajouté un amendement infamant à la loi contre le séparatisme que vous portez.

Ce texte adopté en première lecture supprime tout avantage fiscal aux organismes qui seraient condamnés pour « délit d'entrave » à l'avortement. Il s'agit évidemment là d'une occasion de réduire au silence les associations qui dépendent de la générosité des Français pour défendre la vie. Le délit d'entrave étant, vous le savez, un concept flou et extensif qui contient même la diffusion d'informations qui seraient jugées erronées.

Mais le plus grave n'est pas là. Ce qui est proprement scandaleux, est l'amalgame qui est fait entre des personnes qui défendent la vie et des individus qui menacent l'unité nationale. Quel est donc le point commun entre une association qui se dévoue à la cause des plus fragiles et des fanatiques qui recrutent pour le djihad ? Défendre la vie ne fait pas de soi un « séparatiste ». Bien au contraire, il s'agit d'un combat pour que tout le monde soit respecté dans notre pays, y compris les plus petits !

Monsieur le Ministre, si l'on se permet d'inclure les défenseurs de la vie dans une telle loi, quel va être la suite ? Va-t-on fiché « S » les militants pro-vie ? Va-t-on interdire les publications pro-vie sur les réseaux sociaux ? Les associations qui s'opposent à l'avortement vont-elles être dissoutes ?

La dérive totalitaire contenue dans l'amendement adopté par les députés est inadmissible. Tout comme l'est votre absence de réaction à ce sujet. Je vous demande donc, Monsieur le Ministre, de recadrer le tir en vous opposant à cet amendement insultant et en obtenant des députés son rejet en deuxième lecture.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute et vigilante considération,

Date et Signature

(remplissez le formulaire ci-dessous :

[pétition défendre la vie n'est pas un crime](#)